

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

ET CROIS J'ESPÈRE ET J'AIME.

La brochure de M. Dechamps.

On lit dans le *Monde* :

Un publiciste belge vient d'écrire sur la situation générale de l'Europe une brochure qui a un certain retentissement. M. Dechamps, ministre d'Etat et ancien ministre des affaires étrangères, est assurément bien placé pour connaître les choses et les hommes. L'avenir de son pays ne le rassure point. Voici comment il apprécie les relations, l'attitude et les projets des divers Etats européens. L'Angleterre et la Russie se tiennent, autant que possible, en dehors du mouvement, par goût, par prudence, peut-être par nécessité ; la première, guidée par l'intérêt de son commerce, et ne pouvant rien d'ailleurs sans l'appui matériel d'une puissance continentale ; la seconde, encore ébranlée de son échec de Crimée, de l'insurrection de la Pologne, et occupée à transformer les conditions économiques et sociales de son immense empire. L'Allemagne est divisée. La rivalité nécessaire de l'Autriche et de la Prusse se manifeste à chaque instant. C'est cette rivalité qui a laissé battre l'Autriche en Italie durant l'année 1859, qui a empêché cette puissance en 1863 de reconquérir en Allemagne l'influence perdue au delà des Alpes, qui a mis des obstacles à la reconstitution de la fédération germanique sous l'hégémonie des Hapsbourg. L'Allemagne divisée et impuissante n'est séparée que par le Rhin de la France, forte et unie sous la main de l'empereur Napoléon III. Les conséquences sont faciles à tirer. Napoléon III ne fera pas guerre à l'Allemagne, parce que cet acte aurait pour effet immédiat de mettre en terme à ses dissensions intérieures. Mais il tendra une main amie tantôt à la Prusse, tantôt à l'Autriche, tantôt aux puissances secondaires ou du troisième ordre. Et le seul effort d'une diplomatie habile lui procurera ce que sa sagesse lui interdit de demander à la force des armes. En retour de son appui moral il exigera des concessions qu'on ne pourra lui refuser, et ces concessions se feront aux dépens de la Belgique.

La France impériale, assure M. Dechamps convoite ce qu'elle appelle ses frontières naturelles. Elle ne cherchera pas à les atteindre d'un seul coup, elle respectera scrupuleusement le territoire allemand, car elle ne veut pas avoir sur les bras la Confédération germanique ; elle ne réclamera pas non plus l'Alsace, de peur d'effaroucher l'Angleterre. Elle se contentera, provisoirement du moins, de la ligne de l'Escaut et de la Meuse. Le partage des provinces belges est fait d'avance. A l'empereur Napoléon tout ce qui s'ajoute à sa frontière. Une partie des Flandres, près du Rhin, sera le lot de la Hollande. L'homme d'Etat belge demeure persuadé que ce plan rencontrerait aisément la coopération d'une grande puissance germanique, l'assentiment des autres Etats de l'Allemagne et la tolérance du reste de l'Europe.

Il est remarquable que la publication de cette brochure coïncide avec les bruits de remanements de la carte que nous mentionnions avant-hier, avec ces velléités ambitieuses attribuées à la Prusse, qui ne pourrait évidemment les réaliser qu'en s'entendant avec la France. Ici même, à Paris, ces rumeurs ont acquis quelque consistance, et il est bon de ne pas les négliger tout à fait, bien qu'elles aient cours depuis longtemps avec des variantes appropriées aux circonstances.

On ne saurait se dissimuler que l'équilibre de l'Europe est instable et qu'il souffre d'un léger choc pour tout renverser. La politique de principe, battue en brèche depuis le traité de Westphalie, n'a plus guère laissé de vestige parmi nous. La politique d'intérêts ou plutôt d'expédients qui l'a remplacée ne peut créer une situation durable, puisqu'il n'y a rien de si mobile que les intérêts, de si fugitif que les expédients. Il serait bien téméraire celui qui, même en le supposant initié aux manœuvres de la diplomatie, et connaissant, comme on dit, le dessous des cartes, se hasarderait à prophétiser l'avenir. Des intrigues se croisent et s'embrassent en tous sens. Le projet du lendemain détruit celui de la veille. Quand les appétits sont en jeu, on ne peut compter sur rien.

Nous devons dire que les prévisions de M. Dechamps ne sont pas partagées par tout le monde. Ceux qui croient à une entente sérieuse entre ce qu'on appelle les puissances du Nord, à la résurrection de la Sainte-Alliance, nient résolument pour l'avenir tout succès de la politique impériale française, tout agrandissement opéré soit, par voie de conquête, soit autrement. Mais qui peut savoir ce qui a été décidé à Kissingen et à Carlsbad ? Y a-t-il en réalité traité ? Et si il y a un traité, quelles en sont les stipulations ? Jusqu'où s'étendent ces stipulations ? Quels cas prévoient-elles ? Sous quelles conditions ? On peut, il est vrai, raisonnablement penser que lorsque des souverains se réunissent et qu'ils ont des intérêts communs, ils ne se séparent pas sans prendre quelques résolutions. Mais jusqu'à quel point l'accord intervenu est obligatoire, on ne saurait le savoir avec une

pleine certitude. Et quand il y aurait un pacte formel, qu'est-ce qu'un pacte aujourd'hui ? Les événements ne se chargent-ils pas de le dissoudre ?

On ne peut affirmer qu'une chose, c'est qu'il règne dans les cabinets européens un double courant. Tantôt le courant de la conservation et de la tradition prévaut, et alors on se rapproche, on se resserre, on tâche de se fortifier par des alliances ; tantôt c'est celui du nouveau et de l'imprévu qui l'emporte, et, dans ce cas, on ne consulte plus que les intérêts et les convoitises du moment. Nous maintenons qu'il n'y a pas une seule cour sur le continent qui ne soit ainsi tiraillée en sens contraires. Pour citer l'exemple de l'Autriche, qui passe avec assez de raison pour un gouvernement éminemment conservateur, n'a-t-on pas vu des ministères très différents se succéder les uns aux autres, celui-ci s'efforçant de rétablir le droit historique, celui-là pactisant avec la Révolution ? En Prusse règne un roi honnête homme et gouverne un ministre ambitieux. Si la Russie se pose comme légitimiste en diplomatie, n'est-elle pas révolutionnaire et presque socialiste en Pologne ? Ces fameuses entrevues de Carlsbad et de Kissingen, qu'on prétendait animées d'un esprit conservateur, n'ont-elles pas été en principe l'asservissement de cette malheureuse nation ? Nous le demandons, quel fond peut-on faire sur de pareils défenseurs du droit et de l'ordre ? Ah ! l'Europe doit bien sentir maintenant, et elle comprendra peut-être bientôt encore mieux, par une cruelle expérience, le mal immense qu'elle s'est fait en écartant de ses conseils la religion, en diminuant l'autorité du Siège apostolique, en obscurcissant l'éclat extérieur qui l'environnait, et qui appelait bon gré mal gré sur lui l'attention des peuples et des rois. On compte pour rien aujourd'hui la voix du Souverain-Pontife. Autrefois on la révérait, plus tard on la haïssait ; maintenant on fait plus de la dédaigne. Aussi, personne n'est plus là pour proclamer les droits de la vérité et de la justice. La force et l'habileté triomphent. La société civile verra ce qu'elle a gagné à se séparer de la société religieuse.

Nous lisons dans le *Monde* du 17 septembre :

« Nous recevons aujourd'hui une douloureuse nouvelle.

« Mgr Jean-François-Clet Peschoud, évêque de Cahors, dont nous avions annoncé la maladie dans l'un de nos derniers numéros, vient de mourir à Vichy mercredi dernier. Ce vénérable prélat était né à Saint-Claude, le 29 janvier 1805 ; il fut nommé évêque le 30 novembre 1863, pour succéder à Mgr Bardon.

Une prédiction.

On lit dans la *Revue catholique* de Troyes :

« Nos travaux sur la marche terrestre de la société chrétienne et de la Papauté, qui est sa tête, nous amènent, il y a quelques jours, à étudier la vie et les prédictions d'une sainte qui eut une grande renommée en Allemagne et en France au XIIe siècle, et que ses fréquents rapports avec saint Bernard doivent nous rendre très vénérable. Il s'agit de sainte Hildegarde, qui parlait il y a huit cents ans des destinées futures de l'Eglise, et dans les écrits de laquelle on lit des choses qui nous paraissent s'appliquer parfaitement à l'époque où nous vivons : « De même que la foi catholique », que, depuis les jours de son fondateur, s'est répandue peu à peu et par degrés, jusqu'à ce qu'enfin elle ait rempli dans la justice et la vérité, ainsi si il arrivera un temps où elle diminue, nuera par degrés. En ces jours de légèreté et de faiblesse, le Pape tombera tellement de la haute dignité où il était, qu'il pourra à peine garder sous sa tiare Rome et quelque coin de terre aux environs. Beaucoup d'hommes retourneront alors à la sainte discipline de la religion et aux costumes antiques. Il ne s'écoulera ensuite que peu de temps jusqu'à ce que paraisse le fils de la perdition et de l'infamie, qui tentera de s'élever au-dessus de Dieu lui-même ; mais le Seigneur le tuera par un souffle de sa bouche. »

« S'il est permis de soupçonner l'avenir d'après les signes du présent, bien des choses nous inclinent à croire que les pensées de sainte Hildegarde étaient fixées sur notre époque quand elle tenait ce mystérieux langage. L'ordre moral se modifie en effet autour de nous avec une rapidité semblable à celle dont chacun s'étonne dans le progrès des sciences et des arts ; le jour présent, on fait d'écrits, ne ressemble pas à celui d'hier ; le flot d'impureté croît et monte sans cesse ; ses ardeurs, toujours plus grandes, dépassent ce que jamais on aurait pu imaginer. C'est le mystère d'iniquité qui se compléte et qui prépare le mystère plus formidable encore des dernières justices de Dieu.

« Que dirons-nous des œuvres produites par les sociétés de ténèbres qui se manifestent d'une manière jusqu'à présent inusitée, en France et dans toute l'Europe ? La disposition la plus prononcée à tout interpréter en bien ne peut plus les faire envisager avec indifférence ; elles paraissent trop fréquemment combattre l'Eglise pour qu'il nous soit permis de ne pas craindre de plus en plus à mesure qu'elles se montrent davantage au grand jour. — A. Guinard. »

Suisse.

Une lettre de Genève fait connaître qu'une nouvelle agitation se prépare dans cette ville par suite de la démission de M. Fazy comme membre du Grand-Conseil ; cette démission a été donnée après un débat très orageux dans lequel le célèbre radical suisse a prétendu que le Grand-Conseil discutait le budget du canton dans des conditions contraires à la Constitution et aux droits du peuple. Des démarches ont été faites auprès de M. Fazy pour le décider à revenir sur sa résolution, mais elles ont échoué.

Le Conseil fédéral vient de publier une véritable homélie pour fixer au 17 de septembre le *jeune fédéral* ; nous disons homélie, parce que la proclamation du Conseil gémait sur la diminution de l'esprit religieux en Suisse, sur les progrès de matérialisme et l'abandon des habitudes de simplicité qui distinguaient l'ancienne Helvétie. (*Courrier des Alpes*.)

—

La *Revue catholique* de Troyes publie l'extrait suivant d'une lettre récente écrite du Dahomey par l'un des missionnaires qui évangélisent ce pays :

« Ici, dans la zone torride et proche de l'Equateur, l'année est partagée en deux saisons, la saison sèche et la saison des pluies. La première comprend les mois de novembre, décembre, janvier, février, mars et avril. La deuxième comprend les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre ; ce qui revient à dire que nous avons six mois de pluie et six mois de temps sec.

« D'un autre côté, les jours sont toujours égaux aux nuits. A six heures le jour paraît, à six heures il se lève. Il n'y a dans le courant de l'année qu'une variation de cinq à six minutes. De même le thermomètre se tient dans la variation de 34 à 38° ; bien entendu qu'il est placé au nord et à l'abri du soleil.

« La côte, dans le golfe de Bénin, que j'ai en occasion de parcourir en navire, en pirogue et en hamac, est une terre très-plaine, remplie de marais, couverte de bois et de broussailles. Les espèces de bois sont la *baobab*, dont la grosseur est prodigieuse, et qui, creusé, suffirait pour faire une maison à plusieurs étages ; le *palmier*, l'*acajou*, le *cocotier*. L'arbre à *caoutchouc*, le *bananier*, le *bois de fer*, le *manglier* et le *ronier*.

« On rencontre dans les forêts le lion, le tigre, l'éléphant, le sanglier, la panthère, le bœuf sauvage, le chat-tigre, le loup, le cerf et le lièvre ; ce dernier est assez rare. On y trouve aussi tous les oiseaux et les pièces de gibier qu'on voit en Europe. Ici la chasse est toujours permise, mais les amateurs sont rares.

« On trouve aussi, le long des marais, le crocodile et le serpent *boa royal*, dont la longueur est quelquefois de dix mètres, et gros en proportion ; mais il n'est pas méchant, si on ne cherche pas à lui faire du mal ; il n'attaque pas les hommes. Il y en a une infinité d'autres petits qui sont très-mauvais.

« On trouve aussi tous les animaux domestiques de France, à l'exception du cheval ; mais tous sont de moitié plus petits que ceux d'Europe.

« Le nègre est ici un peu moins sauvage que sur les points environnants de la côte ; en présence du blanc, du missionnaire surtout, il est timide et doux comme un agneau ; d'un amour peu stable et le plus souvent foin, il oblige son maître à se tenir toujours sur le qui-vive. Je dis son maître, car ici ils sont tous esclaves les uns des autres. Pierre a Paul pour esclave, Paul a Jean, Jean a Antoine. Mais Pierre, qui, par un seul esclave, en a quelquefois des centaines, est lui-même esclave de Cabessaire, autorité du pays.

« Tous les sauvages sont en général d'une grande taille et ont le corps bien fait jusqu'au cou. Mais quand on passe à la figure on dirait des monstres : de grosses lèvres, une large bouche, un nez très épais, une chevelure très crépue, point de barbe ; il se rasent la tête de toutes les manières. Enfin, figurez-vous tout ce que vous pourrez de plus fantasme. Ils sont tous marqués à la figure avec un instrument tranchant ; il y en a sur la figure desquels j'ai compté jusqu'à 25 marques.

« Ici la femme est un être abominable, sans pudeur, sans honte et méchant comme la vipère. On la voit, la pipe à la bouche, courir de danse en danse, et se livrer ainsi du matin au soir à toutes sortes d'orgies et de crimes. Il y a possibilité de ramener les hommes, mais on n'a presque rien à espérer des femmes.

« Le noir, quand il s'agit de travailler, est d'une mollesse à ne pas pouvoir remuer les jambes. Le rotin est aussi nécessaire à ces gens qu'à nous la nourriture. Ils travaillent peu, mais ils vivent de peu ; le pays produit sans culture tout ce qui lui est nécessaire. Quelques fruits et quelques racines, voilà la nourriture des sauvages.

« Le blanc sur la côte d'Afrique ne peut voyager qu'en hamac, c'est-à-dire porté par les noirs. Si le voyage est un peu long, ils s'y mettent en grand nombre. Lorsque je suis allé à Godome, à Kotano et à Poro-Novo, ils étaient dix-huit pour me porter ; ils chantaient, ils dansaient : c'est un charivari à briser la tête la plus solide. Il arrive quelquefois que le blanc n'est pas content de son monde, et cela arrive assez souvent ; il se lève du hamac, prend son bâton, et là, à tour de bras, en donne une dizaine de coups à chacun ; tout pleure, tout crie, on croirait qu'il a tout tué, mais il n'en est rien ; quand il leur ordonne de continuer la route, ils le mettent avec grande délicatesse dans le hamac, le chargent sur leur tête et se mettent à courir, chantant, dansant, tout comme auparavant.

« Trente noirs se laissent frapper par un seul blanc, comme des enfants par le maître d'école, tandis qu'un seul fait au moins quatre fois la force du blanc. Bien plus, un blanc armé d'un bâton mettra avec facilité une centaine de noirs en fuite. Cependant, que faudrait-il au nègre pour se venger du blanc ? Peu de chose, l'abandonner dans son hamac et fuir. Ils pourraient être sûrs qu'il ne sortirait pas de l'endroit où ils le laisseraient et ne tarderait pas à devenir la proie des bêtes féroces ; mais non, ce même blanc qui les frappe est pour eux un trésor ; ils demanderaient tous leur vie pour la lui conserver.

« La famille n'est pas connue. Chaque homme a autant de femmes qu'il peut en nourrir et en acheter. Chacun a le droit de faire de ses femmes ce que bon lui semble, les vendre, les donner, les échanger tout comme il juge à propos. Chaque femme est obligée de nourrir ses enfants, et quand, devenus grands, le mari commun a besoin de caresses (petites coquilles qui sont la monnaie des sauvages), il va les vendre au négrier, et quelquefois la mère avec. Quand les femmes sont assez fortes, elles saisissent, lient leur mari et le portent vendre.

« Voilà ce que sont les peuples qui ne connaissent pas le vrai Dieu. Qu'ils sont à plaindre ! Nous avons peu de catholiques, mais ils sont bons ; c'est une grande consolation pour le pauvre missionnaire, loin de tout ce qu'il a de plus cher et privé de tout.

A la suite des incendies dont l'Algérie vient d'être le théâtre, des enquêtes judiciaires ont été ordonnées dans les trois provinces, et les coupables, s'il y en a, n'échapperont pas aux pénalités sévères qu'ils ont pu encourir. Le Gouvernement se préoccupe en même temps des moyens de prévenir le retour de ces sinistres.

Dans cette situation, il convient d'attendre les résultats des enquêtes pour se prononcer sur les causes des incendies. Cette réserve serait d'autant mieux justifiée aujourd'hui, que partout les indigènes, aussi bien que les Européens, ont rivalisé de zèle avec l'armée pour combattre le fléau et préserver les établissements menacés. — (*Moniteur*.)

On lit dans la *Gazette du Midi* :

« Une dépêche de Rome que nous avons publiée a annoncé que de violents incendies avaient éclaté dans les vastes bois de Decima, de Castel-Romano et de Castel-Portiano.

L'Union se demande à ce sujet :

« Est-ce une machine de guerre, comme celle imaginée en 1830 contre la Restauration ? Nous attendons des renseignements précis ; mais de vastes incendies éclatant simultanément sur trois points différents, offrent une singulière coïncidence.

A l'appui de cette supposition, nous détachons le passage suivant de notre correspondance de Rome :

« On a incendié ces jours-là la forêt de Castel-Portiano, propriété du duc de Grazioli. Comme le propriétaire est très dévoué au Pape et à sa cause, on attribue avec vraisemblance cet incendie à une vengeance du parti révolutionnaire. D'autres incendies ont eu lieu à Rome ; le grand dépôt de foin et de fourrages de l'armée d'occupation, près des thermes de Dioclétien, a complètement brûlé.

« Ces procédés sont, du reste, à l'usage de la Révolution, qui les a empruntés à la Barbarie. Les fanatiques mazziniani se servent de la torche incendiaire contre les catholiques avec la même dextérité que les fanatiques musulmans ont reconquis en Algérie à ce moyen de destruction. Les uns et les autres se valent très bien. Nous nous trompons : les derniers valent mieux que les premiers. Les mahométistes ont du moins, dans leur profonde ignorance et leur foi aveugle à leur religion, une sorte d'excuse que les autres n'ont pas.

France.

UN CURÉ LOUÉ PAR UN LIBRE-PENSEUR.

L'Académie française a tenu jeudi sa séance annuelle pour la distribution des prix de vertu. M. Sainte-Beuve s'est trouvé chargé, en sa qualité de directeur, de lire le rapport, ou si l'on peut ainsi parler, l'exposé des motifs des récompenses décernées par la Compagnie. Or, l'une des médailles dues à la philanthropie généreuse a été décernée à un prêtre catholique, dont toute la carrière a été vouée aux œuvres de charité. Il n'est pas sans intérêt de voir M. Sainte-Beuve, l'admirateur de Renan, obligé, en vertu de sa charge, de faire l'éloge de l'humble prêtre, du saint Vincent de Paul de village, auquel l'Académie conférerait un témoignage public d'admiration et de sympathie. Jamais, on peut le dire, l'éloge n'aura été moins suspect. C'est pourquoi, en dépit de quelques expressions qui sentent le terroir libre-penseur, nous reproduisons la partie du rapport de M. Sainte-Beuve, relative à la distinction accordée à M. l'abbé Brandelet :

« L'abbé Félix Brandelet, curé de Laviron, départements du Doubs, a été signalé à l'Académie par une sorte de rumeur et de dénonciation publique venue de la contrée qu'il habite et où il exerce son ministère depuis quarante ans. Qu'a donc fait ce simple curé, qui le tire du pair d'avec ses humbles confrères les desservants ? Il a reconstruit l'école des filles à Villars-lez-Blamont, son pays natal ; créé à Blamont un pensionnat, un orphelinat et un ouvroir destinés aux filles du canton ; il a construit une église catholique à Villars-lez-Blamont, et où il n'y avait d'abord qu'un bâtiment commun pour les protestants et les catholiques ; il a reconstruit l'église de Laviron, sa propre paroisse ; il a fait élever et instruire à ses frais sept enfants orphelins appartenant à des familles pauvres, etc. Son patrimoine, ses économies, ses privations, ont passé à ces œuvres pies, à des œuvres utiles, qu'il a accomplies en toute simplicité, sans aucune idée de gloire ni d'honneur ; et comme après l'inauguration solennelle des grands établissements de Blamont, son œuvre capitale, on s'étonnait devant lui que son nom fût le seul qui n'eût pas été prononcé dans les comptes-rendus de la cérémonie, il répondit : « Je suis très content qu'il ne soit pas question de moi ; c'est assez que le Bon Dieu le sache, c'est de lui seul que j'attends ma récompense. »

« De fait, l'abbé Brandelet a le goût des fondations, des constructions ; et ce qui est beau à lui, c'est d'avoir su trouver moyen d'en faire un si grand nombre en les rendant utiles. Dès son début à Bournais, il y a quarante ans, la maison d'école de petites filles ayant été incendiée, il en fit bâtir, presque uniquement à ses frais, une autre qui coûta plus de 3,000 fr., sur lesquels la commune ne put fournir que la minime somme de 400 francs. La charité de M. Brandelet a fait tout le reste.

A Villars-lez-Blamont, village mixte, comme il en est plusieurs à cette frontière, et qui, je l'ai dit, renferme un nombre à peu près égal de protestants et de catholiques, une seule petite église était possédée en commun par les deux communions, et les cérémonies du culte se faisaient successivement. Il en résultait des inconvénients, nuisibles à la tolérance même. L'abbé Brandelet en avait été frappé dès l'enfance, car il est né dans ce village ; il avait formé le vœu de le doter un jour d'une église pour les catholiques seuls ; et cette pensée, il l'avait eue moins dans un esprit de division que dans un esprit de charité, moins pour sauver le contact que pour prévenir tout conflit. Bien des années se passèrent avant qu'il pût réaliser ce vœu qui lui était cher ; ce ne fut qu'en 1849-1850 qu'il lui fut donné de l'accomplir.

« O respectable curé de Laviron, pardonnez-moi le rapprochement, quoique ce soit un rapprochement mixte, d'une communion à l'autre ; et laissez-moi dire qu'il y a dans votre conduite, dans votre bonté, dans votre intèpre confiance, dans votre touchante imprévoyance, quelque chose qui rappelle le bon vicaire de Wakefield, de charitable et immortelle mémoire !

« Au fond, je ne répondrais pas que l'abbé Brandelet n'ait pas un faible pour la bêtise ; que ces embarras même que j'énumère ne l'aient pas attiré et charmé quelquefois ; mais s'il se mêle involontairement un sourire au récit de ses vertus, il est vite vité dans une larme. Le cardinal archevêque de Besançon, en nous attestant de sa main la vérité des faits qui concernent ce digne prêtre de son diocèse, ajoutait : « Je sens couler mes larmes en écrivant ces lignes, comme elles ont souvent coulé pendant que je bénissais le bon abbé Brandelet pour ses œuvres toutes de détachement, de zèle, et d'une persévérance vraiment admirable. »

« L'abbé Brandelet s'est surpassé en dernier lieu par l'achat qu'il fit, à ses risques et périls, de l'ancien château-fort de Balmont, mis en vente par l'Etat en 1859. Il n'hésita pas à s'en rendre adjudicataire pour une somme de 13,500 fr., qu'il n'avait pas ; qu'il dut chercher, sur ces entrefaites, un spéculateur lui offre 25,000 fr. pour racheter le château : fi donc ! Mais la somme nécessaire, indispensable, dont il est en peine, il la trouve enfin ; il la dépense aussitôt, il fait faire dans le bâtiment les réparations et appropriations convenables, en vue d'y établir un pensionnat, un orphelinat et un ouvroir pour les jeunes filles, trop exposées dans les fabriques horlogères et autres dont le pays est couvert. Voilà, Messieurs, le plus beau titre, l'œuvre maîtresse, pour ainsi dire, de ce brave prêtre qui est de ceux qui parlent peu et qui agissent beaucoup. L'établissement de Blamont, cédé et abandonné par lui aux religieuses, appelées fille de la Retraite chrétienne, aux conditions, est-il besoin de le dire ? les plus gratuites et les

plus généreuses, est aujourd'hui en exercice et a commencé de fonctionner.

« Dans le mémoire détaillé que j'ai sous les yeux, on évalue à près de 133,000 fr. ce qu'il faut coûter toutes les fondations réunies dues au zèle et à l'initiative de l'abbé Brandelet, et il n'y a pas contribué de sa bourse pour moins de 30,000 fr. Aussi, après avoir vendu pièce à pièce son bien patrimonial, est-il resté endetté d'un tiers de la somme, dont il sert les intérêts. Ecoutez, un témoin fidèle, l'institutrice de l'endroit, dans son langage le plus simple : « Quoique ne se plaignant jamais, M. l'abbé s'est trouvé souvent dans le besoin ; je lui ai, de mes épargnes, acheté par trois fois une soutane, et je connais un Monsieur qui lui a acheté souliers et chapeau. Je sais aussi de sa domesticque, qui le sert depuis quarante ans, qu'elle lui a donné tous ses gages pour l'aider dans une heure de détresse au sujet d'un paiement. »

« Voilà une domesticque qui pourrait aussi être proposée pour un prix de vertu. L'Académie demande à l'Eglise la permission d'aller choisir et distinguer jusque dans ses rangs l'un des plus méritants et des plus humbles, l'un de ceux dont on peut dire véritablement qu'ils sont dévorés du zèle de la maison du Seigneur : elle décerne une médaille de première classe à M. l'abbé Brandelet. »

Nous ne songeons certes pas à amoindrir le mérite de M. l'abbé Brandelet ; mais, soldat de la milice sainte, il sait mieux que personne que le sacerdoce catholique est fécond en prêtres ardemment dévoués aux pauvres de Jésus-Christ. Qui de nous ne connaît un curé bâtisseur d'écoles, un curé fondateur d'asiles, d'hospices, d'ouvriers de refuge ? Les traits que l'Académie française honore si justement en M. Brandelet, se rencontrent quotidiennement, peut-on dire, dans la vie sacerdotale. Pour être cachés aux yeux des hommes, ils n'en seront que plus largement récompensés par Dieu. Aussi, sans connaître M. Brandelet, nous osons affirmer à coup sûr qu'il aura été extrêmement surpris de la distinction qui vient de l'atteindre. « Je n'ai fait qu'accomplir mon devoir, aurait-il dit ; j'ai fait ce que cent de mes confrères font chaque jour autour de moi. »

Tel est aussi le sentiment que le rapport de M. Sainte-Beuve inspirera au lecteur. Ce qui étonne dans le prêtre catholique, ce ne sont pas ses vertus, ce sont ses détails. Qu'un prêtre commette une faute, que son pied vienne à glisser sur le marbre du sanctuaire, chez les fidèles il se produit tout aussitôt un sentiment de désolation et de douleur stupéur ; dans le camp des libres-penseurs, au contraire, éclate une joie scandaleuse qui peut se traduire en ces termes : « Satan soit loué !... Pour tant d'apôtres, voilà enfin un Judas ! » Mais que la vie d'un prêtre, d'un missionnaire, d'un curé de campagne, d'un humble vicaire se consume en héroïques sacrifices et dans les pénibles dévouements de la charité, personne ne songe à s'étonner. Tout le monde se dit : « C'est un prêtre ; » on a presque l'air d'ajouter : « il ne fait que son métier ! »

Significatif contraste ! et qui, mieux que toutes les paroles, tous les rapports et toutes les médailles, suffit à louer le sacerdoce catholique. Il doit prouver aux moins clairvoyants que l'Eglise n'est pas seulement héritière de sa doctrine et de la foi du Christ, mais qu'elle a sa garde aussi, depuis le Calvaire jusqu'à nos jours, le trésor de la divine charité. — (*L'Espérance, Courrier de Nancy*.)

— Les Anglais aiment le bon vin et la bonne chère : c'est un fait notoire. Il n'est pas moins certain que s'ils sont scrupuleux sur la qualité, ils ne dédaignent pas non plus la quantité des boissons et des aliments.

Sous ce double rapport, ils ont dû être contents de la réception qui leur a été faite à Cherbourg et à Brest. La Patrie a eu la curiosité de savoir quelle somme de boissons et de comestibles s'était dépensée aux bails, aux dîners et aux soupers offerts, soit par le ministre de la marine, soit par les préfets et les amiraux. A cet effet, elle s'est adressée à la maison Potel et Chabot, à qui avait été confié le soin de pourvoir à ces fêtes. Or, voici le résultat de son enquête :

Au bal offert par la municipalité de Cherbourg, et où l'on comptait 2,000 invités, on a servi 800 bouteilles de champagne, 800 de bordeaux et 2,000 verres de punch.

Aux autres repas, qui comptaient 80 convives, voici ce qu'on a consommé : 1,200 bouteilles de champagne, 600 de bordeaux, 6,000 glaces, 2,000 verres de punch, 1,200 sirops ; 8 saumons de 45 livres chacun, 24 galantines de poularde, 24 jambons de Virginie, 24 bûches de crêpes, 12 rosbifs à l'anglaise, 24 filets de bœuf, 60 poulardes de la Bresse, 36 pâtes de foies gras, 36 coupes de fruits, 36 coupes d'ananas, et une quantité innombrable de desserts des plus variés.

M. Berryer vient de faire préparer son tombeau à Augerville. La petite commune dans laquelle est situé son château possède une église charmante que l'illustre orateur a fait dernièrement restaurer avec le meilleur goût, et où reposent les cendres de son père, de sa mère, de sa femme et du général Berryer, son frère. Eternellement, l'église, comme dans beaucoup de nos villages, est entourée du cimetière. M. Berryer a acquis un terrain au chevet de l'église, et sous une sorte de toit de chaume supportés par des colonnes en bois peint, il a fait disposer un monument très-simple sur lequel sont gravées ces paroles, extraites de nos livres saints : *Especto donec veniat exultatio mea*. On ne peut rien imaginer de plus agreste et pourtant de plus émouvant que ce tombeau, où le plus puissant orateur que la France ait eue dans ce siècle dormira au milieu des pauvres paysans du village.

CANADA.

QUEBEC, 6 OCTOBRE 1865.

Quelques uns de nos confrères se sont émus d'un article publié récemment par le *Times* de Londres et qui peut se résumer par ces quelques mots : 1° Le Canada ne veut pas et ne peut pas se protéger efficacement contre les tentatives d'absorption qui peuvent être faites à un moment donné par les Etats-Unis; 2° l'Angleterre ne peut pas et ne doit pas s'engager à soutenir une colonie qui est pour elle une source de faiblesse.

Nous croyons qu'on a fait beaucoup trop d'honneur à la grande feuille grise de Londres en donnant à l'article en question l'importance d'un écrit officiel.

Le *Times* peut être ici l'écho de quelques spéculations de la Bourse de Londres; il est impossible qu'il exprime l'opinion du cabinet St. James et de la majorité du peuple anglais.

Le cabinet et le peuple anglais savent à n'en pas douter que le Canada est résolu à faire tout en son pouvoir pour défendre, le cas échéant, ses institutions politiques et sociales et le drapeau qui les protège; la preuve de cette bonne volonté est dans les sacrifices relativement énormes qu'il s'est imposés pour mettre ses milices sur un pied respectable et pour augmenter ses travaux de défense. L'assertion du *Times*, en ce qui touche le Canada, est donc à la fois un mensonge et une injustice.

En ce qui touche l'Angleterre, l'assertion du *Times* est injurieuse; car on admettra que c'est faire un bien triste compliment au cabinet et au peuple anglais que de les supposer capables de manquer à l'engagement solennel qu'ils ont pris de consacrer à la défense du Canada, si jamais un ennemi le menaçait, toutes ressources de l'empire britannique.

Les prédictions du *Times* et de quelques autres journaux qui, trop bornés pour comprendre que la force et le salut de l'Angleterre est dans ses possessions coloniales invoquent à propos de tout et à propos de rien l'abandon des colonies, ne produiront pas en Canada l'effet qu'ils en attendent. La population des deux Canada a foi dans la parole d'honneur de l'Angleterre, et les ridicules mensonges et injures insinuations du *Times* et des autres feuilles anglaises du même calibre ne lui feront pas perdre cette confiance.

Nous lisons dans le *Déficheur* :

"M. Brousseau, membre de la société française pour l'acclimation des bêtes et représentant du Comté de Portneuf, ainsi que M. Cauchon, étaient présents à l'exposition agricole de Montréal."

Il y a environ deux mois, nous reproduisons dans nos colonnes un extrait d'un journal de Paris annonçant que M. J. D. Brousseau avait en l'honneur d'être nommé, lors de son récent voyage en Europe, membre correspondant de la société d'acclimation de France. Depuis cette époque, l'écrivain du *Déficheur*, l'ancien rédacteur de l'*Avenir*, l'*Enfant terrible* enfin, est dans des transes inexprimables. Figurez-vous que le brave homme s'est mis dans la tête que la Société d'acclimation fait collection de tout être vivant, hommes et bêtes, qui au moral ou au physique mérite d'être classé parmi les monstruosités, et sous l'empire de cette fautive idée, il lit tous les jours, en rêve son arrêt d'exportation.

On comprend dès lors, qu'au point de l'écrivain du *Déficheur*, M. Brousseau est un homme dangereux; et c'est ce qui explique pourquoi M. J. B. E. Dorion a soin, toutes les fois qu'il a occasion de parler de M. Brousseau, de rappeler à ses lecteurs qu'il est membre de la Société d'acclimation.

C'est une manière indirecte de dire à ceux d'entre eux qui seraient justifiées de partager ses craintes : défiez-vous de cet homme-là.

Le *Pays*, en accusant réception de la grammaire de M. Lafrance, nous recommande l'étude de cet ouvrage.

Pour ne pas demeurer en reste de bons conseils nous recommandons à l'écrivain du *Pays* l'étude du petit catéchisme. Il trouvera dans ce petit livre un précieux guide qui lui épargnera bien des écarts de plume.

Il verra là, entre autres choses : que l'homme est quelque chose de plus qu'un singe perfectionné, comme le disait un de ses prédécesseurs au fauteuil éditorial; que les doctrines de l'Eglise sont le contre pied des doctrines du *Séisme*, qu'il reproduit si complaisamment dans ses colonnes; enfin que le premier devoir social d'un catholique est de respecter les autorités religieuses.

Nouveau Journal.

Nous avons reçu le premier numéro d'un journal français qui vient d'être fondé à Montréal. Le *Feuilleton*—tel est son titre—s'occupera exclusivement de littérature. Il paraîtra deux fois par mois; le prix d'abonnement est d'une piastre par année.

Succès, confrère.

Les sources d'huile des Iles Manitoulines.

Nous apprenons par une lettre des Iles Manitoulines en date du 29 du mois dernier qu'on a frappé sur une veine d'huile à une profondeur de 194 pieds, à l'un des puits. Sans s'arrêter à pomper cette huile, on a continué jour et nuit à pousser le percement et à une profondeur de 254 pieds, on est tombé sur une autre veine plus abondante. Dans l'espoir prochain de frapper un puits jaillissant, (*flowing well*), l'ingénieur en chef des travaux continue avec une nouvelle vigueur le percement, persuadé d'arriver sous peu de jours à atteindre le principal réservoir. Il y a en outre deux autres puits en voie d'opération.

Université-Laval.

On lit dans le *Journal de Québec* d'hier :

"Hier, à 9 heures et demie, dans la chapelle du Séminaire, les membres de l'Université-Laval assistaient, avec leurs élèves, à la messe qui précède l'ouverture des cours des diverses Facultés.

A la suite de cette cérémonie religieuse, M. le Recteur, MM. les Professeurs, les élèves des Facultés, ceux du grand et du petit Séminaire, se rendirent à la grande salle de l'Université. Là, M. le Recteur, en présence d'un bon nombre de personnes de la ville, conféra les degrés académiques. Voici les grades conférés avec le nom des candidats qui les ont mérités :

Baccalauréat-ès-Arts, avec prix du Prince de Galles : M. LOUIS LANGIS.

Baccalauréat-ès-Lettres : M. THEODORE JOBIN.

Baccalauréat-ès-Sciences : MM. PIERRE BOILEY, PAUL LAROCQUE, ANTOINE OUELLET.

Baccalauréat-ès-Arts : MM. JOSEPH-EUGÈNE CAUCHON, J. GEORGES COLSON, HENRI-MENEGILDE LECOURT, LEON VIDAL.

Doctorat en Médecine : MM. NAPOLEON LAVOIE, ROMUALD GABRIEL, ALFRED LACHAISE, LAURENT CATHILLIER, C.-ANTOINE DELAGE, NAPOLEON DION.

Ces derniers messieurs ayant obtenu, il y a quelque temps, leur licence en médecine, ont droit maintenant au titre de Docteur, en vertu de ce nouvel article des règlements de l'Université-Laval, concernant le *Doctorat* :

"Dans la Faculté de Médecine, les épreuves sont exactement les mêmes que celles de la licence et se font, en même temps et de la même manière. L'admission seule est plus sévère."

M. J.-Eugène Cauchon jouira du privilège de suivre gratuitement les cours de droit tant qu'il conservera, d'après la teneur des règlements, la note *très bien* aux examens de termes de l'année académique. M. Cauchon a conservé plus des quatre-cinquièmes à ses deux examens de Baccalauréat : voilà ce qui lui a acquis aujourd'hui ce privilège.

C'est pour la première fois que nous voyons apparaître parmi les gradués cette distinction de bachelier-ès-arts, de bachelier-ès-lettres et d'essciences. L'Université a voulu rendre le premier degré de la Faculté des Arts plus accessible, en favorisant l'aptitude particulière des élèves soit pour les lettres, soit pour les sciences. Le baccalauréat-ès-arts ne perd pas son caractère primitif et sera réservé aux élèves, heureusement doués, qui conserveront les deux tiers de leurs points aux deux examens de Rhétorique et de Philosophie. Ce sera le plus précieux des titres que pourra obtenir un jeune homme à la suite de ses études classiques. Le diplôme de bachelier-ès-lettres sera un hommage au talent littéraire; il est réservé à l'élève qui aura les deux tiers de ses points à son examen de Rhétorique et le tiers à l'examen de Philosophie. Enfin le baccalauréat-ès-sciences récompensera l'élève qui, après la Rhétorique, aura pu conserver le tiers de ses points et qui prouvera une aptitude plus grande pour les sciences, en obtenant les deux tiers de ses points, à la suite des épreuves du second examen.

L'Université-Laval a cru devoir aussi introduire dans les règlements qui concernent les degrés de la Faculté de Droit et de Médecine, certaines modifications, exigées par les circonstances, et sur lesquelles nous attirons l'attention du public.

Désormais, tout élève admis légalement à l'étude du droit, peut parvenir, après trois années d'études à l'Université-Laval, à un degré qui lui assurera, aux yeux de la loi, des privilèges précieux.

Tout élève en médecine peut aussi, après les quatre années d'étude fixées par la loi, arriver à la licence : ce diplôme lui garantira, devant la loi, un privilège particulier.

Les mesures sont prises pour que ces divers degrés soient exclusivement réservés au mérite, c'est à dire au talent joint à une application soutenue. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur quelques articles du règlement concernant l'admission à la licence.

Le meurtre présumé.

On lit dans le *Canadien* de mercredi :

Relativement à la disparition mystérieuse de l'infatigable pilote Bernier, dont nous avons déjà parlé dans un numéro précédent nous publions ci-dessous le témoignage de Joseph Louis Bacon, éc. M. D., de St. Thomas, qui a fait l'autopsie du défunt, ainsi que le verdict du jury, à l'enquête tenue à ce sujet.

EXAMEN ET AUTOPSIE CADAVÉRIQUE.

Joseph Louis Bacon, éc. M. D., de St. Thomas, après serment prêté dépose et dit : J'ai visité le cadavre gisant dans le hangar de Mme. Charles Faill; je n'ai rien remarqué à l'extérieur du corps qu'une blessure faite avec un instrument tranchant, située à

environ deux pouces et demi au-dessus du sein droit, cette blessure pénétrait jusqu'à la troisième côte, tranchant la partie externe de l'os et s'arrêtant à la partie interne de la côte, sans atteindre la plèvre costale par conséquent ne pénétrant pas dans le thorax, point d'extravasation de sang dans les fibres musculaires; cette blessure n'était pas mortelle; je crois que cette blessure a été faite du vivant de sa personne; les hanches n'étaient point touchées vis-à-vis la blessure; je crois que le défunt a reçu des coups à la région frontale; la blessure au côté a été faite avec un instrument tranchant et elle était oblique, longue d'un pouce et quart et profonde d'un pouce, elle était ouverte d'un demi-pouce. J'ai ouvert le crâne, la paroi intérieure du crâne n'était pas affectée; les membranes du cerveau étaient saines, le cerveau ramolli; il n'y avait aucune fracture au crâne, nulle extravasation de sang sur le cerveau ni dans le cerveau; j'ignore la cause de la mort; le cadavre n'a pas été plus de douze jours à l'eau. Je ne crois pas devoir faire de plus longues investigations.

Après lecture faite, le témoin n'a plus rien à dire et a signé.

JOS. LOUIS BACON.

Verdict.—Qu'il a été impossibles aux jurés, d'après les témoignages rendus qu'ils ont pu se procurer de constater comment, quand et de quelle manière le dit défunt inconnu est mort.

JOS. MARMETTE, CORONER.

A ce témoignage nous devons ajouter de nouvelles informations que nous avons obtenues depuis de personnes dignes de foi. Au départ de la barque *Mary*, on aurait vu, du quai, le défunt Bernier sur le pont du vaisseau, au milieu de plusieurs personnes de l'équipage qui paraissent en faire leur jonet; après avoir été bousculé de côté et d'autre, à la grande indignation des spectateurs de cette scène dégoûtante, Bernier poussé violemment par un individu alla tomber la tête sur le guindeau de la barque. Ce qui se passa ensuite on l'ignore, l'éloignement du vaisseau qui descendait le fleuve ne permit plus de rien distinguer.

Maintenant, d'après le témoignage que nous venons de citer, le défunt portait au front des traces de coups; alors, s'il est permis de faire quelques conjectures sur cette ténébreuse affaire, ces coups ne seraient-ils pas la suite de sa chute à l'avant de la barque sur le guindeau ou pour le moins du traitement indigne qui lui a été infligé à bord du vaisseau, à la vue de personnes présentes sur le quai, au départ de la barque *Mary*. En attendant que d'autres renseignements viennent jeter plus de jour sur la mort mystérieuse du pilote Bernier, nous laissons nos lecteurs tirer eux-mêmes les conclusions des faits que nous avons rapportés.

Nous avons tenu à donner ces nouveaux détails ainsi que le témoignage de M. Bacon non-seulement pour rectifier ce qu'il y a pu avoir d'erroné dans le compte-rendu que nous avons donné de l'affaire d'après des informations qui ne se sont pas trouvées toutes à fait correctes, mais aussi dans le but de fournir aux autorités des indices pouvant les mettre peut-être sur la trace des coupables, si coupables il y a.

Nous insistons donc de nouveau à ce que ces dernières ne négligent rien pour déchirer le voile qui enveloppe cette mystérieuse affaire et qu'on parvienne à enlever le cadavre et l'intérêt des pilotes exigent impérieusement que l'on fasse toutes les démarches nécessaires pour y arriver.

Liste des membres de la Société de Colonisation de Québec.

(3ème ANNÉE—Suite.)	
Rév. M. Laberge,	Québec.
" Charest,	"
" P. O. Doherty,	"
" Plamondon,	"
" Castellan,	"
" Lafard,	"
" Brunet,	St. Sophie de Somerset.
" F. Pelletier,	Québec.
" P. P. Dubé,	"
" Ls. Parent,	"
" Demers,	"
" Gagné,	"
" Bélanger,	"
MM. J. R. Thibault,	"
Clément Martel,	"
Madame C. Martel,	"
Bazile Juneau,	"
Un ami,	"
Dlle. S. Viger,	"
Eugène Renaud,	"
J. Bte. Martel,	"
Benj. Piché,	"
C. Cantin,	"
Mde. Vre. Ed. Gignas,	"
Jos. Gilbert,	"
J. Donati, fils,	"
Elz. St. Laurent,	"
Euzèbe Vézina,	"
Ed. Cantin,	"
Mad. E. Cantin,	"
Ed. Drolet,	"
Joseph Bertrand,	"
P. Gouge,	"
R. Déry,	"
Chs. Proulx,	"
Ferdinand Jobin,	"
Louis Julien,	"
F. X. Drolet,	"
Madame F. X. Drolet,	"
Madame Ls. Beland,	"
Louis Drolet, fils,	"
Isidore Tardif,	"
Louis Tanguay,	"
Dom. Juneau,	"
Théod. Constantin,	"
Chs. Dunn,	"
Madame Dunn,	"
F. X. Drolet, fils,	"
Joseph Mathieu,	"
Edouard Morin,	"
Pierre Gauthier,	"
Nicholas Marois,	"
Pierre Gauthier, fils,	"
J. F. Grégoire,	"
Ed. Paquet,	"
Cleophas Martel,	"
Xavier Drolet,	"
Ones. St. Amand,	"
Jos. Bernier,	"
Madame Bernier,	"
" Vre. Jos. Leclerc,	"
Anis Leclerc,	"
Marie Pétitclerc,	"
Frs. Vézina,	"
Ferdinand Gignas, fils,	"
Elzéar Gignas,	"
Joseph Déry,	"
Ferd. DeVarennes,	"
Dr. Lachaine,	St. Joseph de Lévis.

Nombre total des membres publiés jusqu'à ce jour, 132.

C. A. P. PELLETIER,

Trés. S. C. Q.

(à continuer.)

Santé à l'Hon. George-Etienne Cartier.

Dernièrement, la ville d'Ottawa a donné un banquet à l'Hon. J. A. McDonald. On y a proposé la santé de l'Hon. Procureur-Général GEORGE-ETIENNE CARTIER.

L'Hon. Procureur-Général J. A. McDonald y répondit dans les termes suivants :

"Je ne sais pas si je dois, ou non, boire cette santé. Boire la santé de mon ami, c'est boire la mienne propre. Nous sommes les frères suisses, les frères Siamois. (Rires.) En nulle occasion, nous ne nous sommes séparés; nous n'avons jamais eu deux opinions contraires. Quand je laisse le siège du gouvernement, je dis à M. Cartier : 'Veuillez voir à ce que tout aille bien' et pareillement, quand il laisse, c'est entre mes mains qu'il remet les destinées du Bas-Canada. S'il se trouve un homme sincère, un homme honnête, s'il est un homme désintéressé, un homme qui ne s'occupe ni de lui, ni de ses intérêts pécuniaires, ni de ses succès politiques, de rien enfin, si ce n'est de la gloire de son pays, cet homme c'est l'Hon. George-Etienne Cartier. (Vifs applaudissements.)

"Il est bien connu, en Canada, que nous sommes comme deux frères jumeaux; mais je ne crois pas avoir encore eu l'occasion de déclarer, et j'espère que l'on rapportera mes paroles, que ce qu'il pense, je le pense; que ce qu'il fait, je le fais; je suis responsable de ses actes et il est responsable des miens. (Applaudissements.) Et c'est un grand enseignement que le spectacle de deux hommes, moi Ecosais et lui Canadien-Français, lui impliqué dans la rébellion de 1837 en Bas-Canada, et moi le mousquet au bras en Haut-Canada, c'est un grand enseignement, dis-je que le spectacle de ces deux hommes réunis sur le même terrain, persuadés et convaincus que nous jouissons de la meilleure forme de gouvernement qu'il ait jamais été donné à un peuple de posséder (applaudissements); que nous avons l'engagement de toute l'armée terrestre et navale du Royaume-Uni de combattre nos combats au besoin; que nous vivons ici à l'ombre de notre propre palmier, et jouissons du confort que nous voulons nous donner; et tandis que nos voisins ont été jetés dans la plus terrible des révolutions, nous en avons été exemptés, grâce à notre connexion avec l'Angleterre et grâce au gouvernement si doux de notre Gracieuse Reine. (Applaudissements.) Et il n'y a pas un homme qui reconnaisse mieux cela que mon ami, M. Cartier, et il n'y a pas d'homme en Canada qui reconnaisse mieux cela que ceux qui soutiennent M. Cartier.

"Nous pouvons, nous autres, Anglais, Ecosais, Irlandais, nous glorifier de notre gouvernement, mais quand nous voyons le clergé et les citoyens canadiens ne faire qu'un avec nous, c'est alors que nous comprenons toute la bienveillance de l'administration anglaise. Eh bien ! l'homme qui a le plus travaillé à faire régner ces idées, sans s'occuper de ce qui se passait à droite ou à gauche, l'homme qui a toujours soutenu la Reine d'Angleterre était la bienfaitrice du Canada, que le Parlement Impérial rendait justice au Canada, l'homme qui a défendu ces idées, soit encourage par de bons rapports ou accablé de sinistres prédictions, c'est George Etienne Cartier. (Applaudissements.) J'ai eu plus d'une lutte impopulaire à soutenir; j'ai combattu contre une phalange nombreuse, qui me faisait de l'opposition jusque dans les questions de gouvernement; mais j'ai toujours trouvé l'Hon. M. Cartier accourir à mon aide; il ne m'a jamais manqué. (Applaudissements.) Vous ne pouvez attendre de M. Cartier, soit par ruse ou par ambition politique, qu'il s'éloigne jamais de ce que l'idée d'allégeance à la couronne anglaise. M. Cartier est franc et sûr de lui; et en conséquence, j'éprouve un plaisir particulier de vous remercier pour lui, parce qu'une grande politesse à son adresse, c'est une grande politesse à moi-même. (Bruit d'applaudissements.)

A l'Hon. James Morris.

Les journaux du Haut-Canada, dit l'*Ordre*, nous apprennent la mort de l'Hon. James Morris, membre à vie du Conseil Législatif.

M. Morris était né à Paisley, Ecosse, en 1798; il avait donc 67 ans. Son père, M. Alexander Morris, émigra en Canada en 1801 avec sa famille, s'établit d'abord à Montréal, puis dans le township d'Elizabeth-town, Haut-Canada.

James Morris reçut son éducation à Sorel, de M. Nelson, père du Dr. Wilfred Nelson, et alla s'établir à Brockville comme marchand. Il ne tarda pas à s'y faire une fortune et à y acquies une renommée. En 1837 il fut député au Parlement du Haut-Canada par le comté de Leeds. Lors de l'Union, il fut également député au Parlement par le même comté et en 1844 il fut appelé au Conseil Législatif, où il ne tarda pas à prendre une position importante. En 1851 il fut nommé Maître-Général des Postes avec un siège dans le Cabinet, place qu'il occupa jusqu'en 1853, alors qu'il devint Orateur du Conseil. Il se retira du Gouvernement à la chute du Ministère Hincks-Morin; de 1854 à 1858 il remplit la fonction de chef de l'Opposition dans la Chambre Haute, et fut nommé de nouveau Orateur du Conseil, lors de la formation du Ministère Brown-Lorion.

Sentence de mort.

Voici la sentence de mort prononcée contre Barreau lundi soir, par son honneur le Juge Aylwin, telle que nous la trouvons dans la *Minerve* :

Le greffier ayant fait au prisonnier la question ordinaire, s'il n'avait quelque chose à demander ou à offrir à la cour pour que sentence de mort ne fut prononcée, le coupable se mit à genoux et dit : "J'aurais une lettre à faire lire, et je demande qu'elle soit lue."

Le greffier donne lecture de la lettre suivante :

A l'Honorable T. C. Aylwin,

"VOTRE HONNEUR, — Permettez-moi, avant que vous prononciez votre sentence contre moi, de déclarer avec respect que mon frère, Charles Barreau, accusé de larcin, est complètement innocent de l'accusation qui pèse sur lui. Je l'ai autorisé à prendre sur l'argent que j'avais à ma maison, qui était ma propriété, la somme de

sept louis dix chelins, ainsi qu'une épinglette qui m'appartenait aussi en propre, afin de lui procurer les moyens de se rendre à Washington, dans le but d'obtenir un certificat du docteur qui m'avait donné ses soins pendant ma maladie à l'Hôpital Harwood dans cette dernière ville.

"Je dois ajouter que depuis mon incarceration, j'ai été entièrement abandonné de tous, de mes parents, de mes amis, de mon épouse et du Clergé; je n'ai reçu de consolation de personne.

"C'est un devoir pour moi, cependant, de déclarer que mon défenseur, M. J. H. Clark est le seul dont les visites aient adouci un peu la tristesse de ma situation. Il a sacrifié bien des moments de son temps précieux à la préparation de ma défense, et ceci sans rémunération aucune et sans y être poussé par mes amis, mais de son propre mouvement et animé par la générosité de ses sentiments.

"C'est pourquoi j'ai cru que je devais lui témoigner publiquement ma profonde gratitude pour tous les services qu'il m'a rendus.

"Mon plus ardent désir a été et est encore que la Cour, le barreau et le public apprennent sa noble conduite à mon égard. Je demande très respectueusement et très ardemment que Votre Honneur ordonne que tous mes effets sans exception, qui sont maintenant sous les soins du Grand Connétable, soient livrés à M. J. H. Clark. C'est le très-vif désir et la prière de

"Votre très-obéissant serviteur,

"STANISLAS BARREAU."

Ensuite Son Honneur le Juge s'adresse au coupable dans les termes suivants :

Accusé du meurtre de Marie-Louise Sauvage, le jury vous a déclaré coupable, et il est maintenant de mon devoir de prononcer contre vous la sentence de mort.

Votre crime est épouvantable, et votre non sera en horreur longtemps; ce ne sera pas avant que la présente génération soit disparue de la terre que l'on vous oubliera. Elevé par un brave citoyen de Laprairie, qui ne vous avait jamais fait que du bien, qui vous a donné l'instruction religieuse, et qui vous a procuré votre première communion, vous vous êtes rendu chez lui, votre bienfaiteur, le jour de dimanche, lorsque la famille était à la messe, dans le but de voler tout l'argent que vous saviez se trouver dans la maison. Possédé par le démon, pour cacher votre crime, vous avez tué la servante qui vous avait servi dans une maladie que vous avez eu à essayer, et qui venait de vous donner à manger. Homme dénaturé et barbare, vous avez, avec un pistolet de six canons, au moment où elle ne s'y attendait pas, déchargé six balles dans le corps de cet infortunée qui n'a pu dire que "Barreau, Barreau," et mourir.

Non content de cela, vous avez tué une pauvre petite fille, enfant de la maison, que vous avez vu naître chez votre maître. Il vous fallait commettre un triple meurtre pour réussir à cacher votre crime, et il vous fallait faire périr une autre servante dans la maison. Mais cette fille, sentant sa dernière heure arrivée, a eu le courage de se jeter derrière une table et, après avoir essayé deux décharges de pistolet tirées par vous, meurtrier, la providence, que Dieu soit loué, l'a sauvée, et, à votre surprise, elle a pu donner à votre procès la meilleure preuve de votre forfait. Pour surcroît de précaution vous avez ensuite, après le vol, mis le feu à la maison.

La preuve contre vous est accablante, et le comble y a été ajouté par votre propre aveu.

Malheureux, pourquoi avez-vous jamais laissé votre paroisse et votre Eglise, où vous étiez heureux, content, sans souillure? Pourquoi vous êtes-vous laissé entraîner par l'appât du gain, et pour des dollars avez-vous fait le métier de brigand en pays étranger? Rentré dans votre foyer, vous vous êtes montré corrompu et débauché, voleur, incendiaire et assassin.

Maintenant, il n'y a plus d'espoir pour vous sur la terre; vos jours sont comptés, l'échafaud vous attend pour terminer votre existence.

Mais, dans ce moment terrible, où tout vous abandonne, il vous reste encore le secours de la religion; adressez-vous, je vous en prie à un prêtre, et je vous dirai que c'est seulement, en Notre Rédempteur et Notre Sauveur Jésus-Christ, que vous avez quelque espoir de salut, par le moyen de la prière et de la pénitence.

Ecoutez ce qui est écrit :

Liv. 12, 4.—Ne craignez point ceux qui tuent le corps, et qui après cela ne peuvent rien faire de plus.

5. Mais je vous montrerai qui vous devez craindre; craignez celui qui après avoir ôté la vie, a le pouvoir d'envoyer dans l'enfer; oui, je vous le dis, c'est celui-là que vous devez craindre.

Mat. 10, 28. Même sentiment :

La sentence de la cour est celle de la loi : Que pour le meurtre et la falsification dont vous êtes convaincu, vous soyez envoyé à la prison commune du district et que vous soyez détenu là jusqu'au 17 novembre prochain, et qu'alors vous soyez traduit à la place d'exécution, et être pendu par votre cou jusqu'à ce que mort s'en suive.

Et que Dieu tout puissant accorde à votre âme la miséricorde divine.

Pendant tout le temps que le Juge s'adresse au prisonnier, ce dernier demeure impassible et ferme et prête une oreille attentive pour saisir chaque parole que prononce Son Honneur. On n'a rien remarqué d'insolite sur la figure du prisonnier, si ce n'est une vive rougeur qui dure tout le temps que le Juge s'adresse à lui.

La lettre du condamné à Son Honneur le Juge Aylwin contient deux assertions que personnellement nous savons être fausses. Ce sont celles qui ont trait au clergé et à son épouse.

Le lendemain de son arrivée à la prison de Montréal, l'aumonier, le Révd. Messire Villeneuve, s'est empressé de lui donner les consolations de la religion.

Sa femme, un jour, étant venue le visiter, il s'est emporté contre elle et lui a dit de plus retourné, si elle ne lui apportait \$300.

Montréal, mardi, 3 octobre 1865.

PROCES DE CHARLES BARREAU.

Charles Barreau, frère de Stanislas Barreau, est traduit à la barre, pour subir son procès, sous prévention d'avoir, le 14 Juin 1865, en la cité de Montréal, volé la somme de \$28.88, la propriété de son frère (Stanislas), qui était alors en prison, attendant son procès pour meurtre.

Le premier témoin appelé est Elmire Montreuil, épouse de Stanislas Barreau. Le témoin est toute habillée de noir avec un grand voile rejeté en arrière de son chapeau. Elle est très émue en donnant sa déposition. Elle dépose à peu près en ces termes :

Le 14 juin dernier, je demeurais sur la rue Visitation. Je suis partie avec le prisonnier le matin de ce jour pour aller rendre visite à mon mari, qui était en prison. C'est le prisonnier qui est sorti le dernier de la maison, qui la fermée avec une clef, qu'il a mise dans sa poche. Nous nous sommes rendus en prison. Le prisonnier devait m'attendre à la porte pendant ma visite à l'intérieur. Lorsque je suis sortie, le prisonnier avait disparu. Je me suis transportée chez moi, et je demandai à mes voisins s'ils avaient vu mon beau-frère; on me répondit qu'on l'avait vu entrer dans la maison. J'empruntai une clef de l'une de mes voisines et j'ai pu entrer dans ma maison. En visitant une commode, je m'appergus de la disparition de \$30 en argent, et d'une épinglette en or qui s'y trouvaient avant mon départ. Le prisonnier savait que j'avais cet argent, parce qu'il était à sa connaissance que j'avais vendu quelques effets de mon ménage. J'ai donné information du vol commis chez moi à O'Leary, et j'ai appris ensuite que le prisonnier avait été arrêté.

L'argent et l'épinglette sont produits en Cour par le grand concétable Bissonnette. Le témoin reconnaît très-bien l'épinglette; quant à l'argent, il lui serait difficile de l'identifier; mais il reconnaît très-bien un morceau de tapisserie dans lequel on avait enveloppé un rouleau de \$10.

Le prisonnier continue sa déposition.

Le lendemain, je suis, de nouveau, allé à la prison, et je racontai ce qui s'était passé à mon mari; il me dit que j'avais bien fait de le faire prendre; qu'il aurait fait comme moi.

Transquiescance.

Je ne suis pas séparée de corps et de bien avec mon mari. Je reconnais très-bien l'épinglette et le morceau de tapisserie. Je ne connais pas très-bien le prisonnier; il n'était arrivé que depuis quelques jours des Etats-Unis.

TOUSSAINT LAFFAILLAGE, Concétable, dépose : Le 14 juin dernier, j'ai été informé qu'on avait commis un vol chez Mme. Barreau et que l'on soupçonnait le prisonnier à la barre d'avoir connaissance de cette action. D'après la description que l'on m'en avait fait, je me rendis à la station Bonaventure, où j'arrêtai le prisonnier. Il nia s'appeler Barreau et dit se nommer Mireau, et que son intention était d'aller à Troy, ayant pris des billets pour cette place. Le prisonnier fut amené à la police, et O'Leary trouva les effets volés sur sa personne.

J. O'LEARY est appelé et corrobore les faits ci-dessus.

M. DESROSNIERS, Clerc du Bureau de Police, est aussi appelé et dépose qu'en la présence du magistrat de police, le col. Ermmatinger, le prisonnier s'est avoué coupable du vol dont on l'accuse.

M. Boyd s'adresse au Jury.

Après la charge du Juge, le prisonnier est trouvé coupable par les Jurés.

Sur motion de M. Ramsay, le représentant de la Couronne, le Juge condamne le prisonnier à 2 ans au pénitencier.

Et la cour s'ajourne.—(*Minerve*.)

Etats-Unis.

La note suivante vient d'être communiquée à la presse associée par le département d'Etat :

"

